



Ville d'Hudson

481 rue Main
Hudson (Québec) J0P 1H0
450 458-5347
info@ville.hudson.qc.ca

17 septembre 2025

AVIS IMPORTANT AUX RÉSIDENTS ET PROPRIÉTAIRES

Le 16 septembre 2025, le Conseil municipal a approuvé un règlement d'emprunt pour financer l'achat de sept lots constituant le site *Sandy Beach*. La dépense totale de 9 648 136 \$ sera financée par un emprunt de 7 648 136 \$, le solde de 2 000 000 \$ étant couvert par le surplus de la Ville.

Cet emprunt sera remboursé sur 40 ans et sera facturé à chaque propriétaire de lot, qu'il soit résidentiel, agricole ou vacant. Les immeubles multifamiliaux, résidentiels et les établissements commerciaux seront facturés par unité, à un taux annuel estimé de 121 \$ par unité.

Registre et référendum

Les résidents qui souhaitent s'opposer à ce règlement d'emprunt peuvent **signer le registre au Centre communautaire, 394, rue Main le mercredi 24 septembre 2025 9 h à 19 h**. Une pièce d'identité avec photo valide délivrée par une autorité canadienne est requise. D'autres critères d'admissibilité se trouvent à l'adresse suivante : <https://hudson.quebec/plage-sandy-beach/>. Le seuil pour déclencher un référendum est de 491 signatures. Si ce seuil est atteint, un référendum aura lieu en janvier 2026.

Sinon, le règlement sera soumis au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour approbation, un processus d'un maximum de 120 jours, et l'achat du site Sandy Beach deviendra officiel.

Réouverture du site

Le site rouvrira au public selon les mêmes conditions qu'en 2023 :

- Restrictions de stationnement avec vignettes ;
- Patrouilles régulières par la SQ et la Patrouille communautaire ;
- Aménagements pour les visiteurs (tables de pique-nique et toilettes portatives) ;
- Feux de camp et baignade ne sont pas autorisés ;
- Entretien des passerelles et belvédères ;
- Chiens tenus en laisse, conformément à la réglementation provinciale.

Un budget d'environ 30 000 \$ sera prévu pour des panneaux informatifs, la signalisation pour guider les visiteurs sur les sentiers balisés, la taille et l'élimination de la végétation dangereuse, la surveillance des habitats sensibles, ainsi que la fermeture temporaire de certaines zones si la qualité écologique est compromise par des activités non conformes.

En 2026, la Ville, en partenariat avec Nature Action Québec, lancera un processus de consultation publique pour élaborer un Plan de conservation et de gestion du site.

Pour plus d'informations - documents de référence, vidéo de la présentation publique du 27 août 2025, et le plan actuel de réouverture et de gestion de cette zone écologiquement sensible, veuillez consulter : <https://hudson.quebec/plage-sandy-beach/>